

+

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 10 septembre 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 5 septembre 2024 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Amélie BAUDRY Jérémy BELEAU, Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, Jeanine MATTIO, Nelly PROVOST et Caroline ROULEAU.

Absents : Jean-François BRANGER, Camille COCAGNE, Martine HARDY, Nadège JEANTY et Pierric MAHU.

Article L2121-1 du CGCT : Camille COCAGNE *donne pouvoir* à Yves ATTOU, Jean-François BRANGER *donne pouvoir* à Jérôme MASSÉ, Martine HARDY *donne pouvoir* à Amélie BAUDRY et Nadège JEANTY *donne pouvoir* à Caroline ROULEAU.

Secrétariat de séance : Liliane LAPOMME

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard de CO et Benoît Didier de la NR

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 11/06/2024 : aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

-Désignation d'un secrétaire de séance : **Liliane LAPOMME**

1-Affaires générales et extérieures ;

1-1 Point sur le budget à mi exercice :

Monsieur le maire présente les comptes de la section fonctionnement au 31/08/2024

1-1 Point sur le budget à **mi-exercice**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT au 30 août 2024	2023		2024	
Rubriques	Recettes	Recettes prévisionnelles	Dépensé au 30.8	Recettes à récupérer
Remboursements charges du personnel (13)	589,84 €	13 600,00 €	3 715,47 €	-9 884,53 €
Produits des services du domaine et ventes divers (7)	39 840,28 €	34 160,00 €	17 536,83 €	-16 623,17 €
Impôts et taxes divers (73)	226 023,73 €	226 300,00 €	149 615,65 €	-76 684,35 €
Dotations & participations (74)	155 372,05 €	155 850,00 €	141 308,44 €	-14 541,56 €
Articles (75)	35 588,75 €	17 800,00 €	21 008,18 €	3 208,18 €
Produits financiers (76)	0,37 €	1,13 €	0,55 €	-0,58 €
Articles (77)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Reprises sur provisions (78)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges (79)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert (42)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL :	457 415,02 €	462 711,13 €	333 185,12 €	-129 526,01 €

4

1-1 Point sur le budget à **mi-exercice**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
au 30 août 2024				
Rubriques	2023		2024	
	Budget dépensé		Budget prévisionnel	Dépendé au 30.8
Charges à caractère général (11)	106 305,00 €		178 930,00 €	63 603,72 €
Charges de personnel (12)	222 224,93 €		273 360,00 €	157 866,22 €
Atténuation de produits (14)	962,00 €		1 000,00 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	54 135,55 €		57 343,13 €	35 449,25 €
Provision risques (réserve financière) (65 888)	0,00 €		56 899,87 €	0,00 €
Charges financières (66)	3 275,90 €		6 600,00 €	3 833,28 €
Charges exceptionnelles (67)	26 465,67 €		500,00 €	24,07 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	0,00 €		15 000,00 €	0,00 €
TOTAL	413 369,05 €		589 633,00 €	260 776,54 €
				328 856,46 €

1-1 Point sur le budget à **mi-exercice**

Dépenses d'investissement

	compte	montant
Cœur de bourg	231/105	150000
Cœur de bourg Maître œuvre	231/105	22100
Bibliothèque	2051/20	5000
Achat chaudière mairie	2131/21	10000
Eclairage public LED	21534/21	35000
Eclairage public état des lieux	2031/20	900
Aménagement Cimetière	21316/21	9000
Voirie Fombrellier 1	2151/21	36000
Autres petits investissements	2188/101	2000
Autres investissements	2188/21	7337,59
Panneaux	2157/21	2000
Remboursement Emprunts cap	1641	24000
Tranfert de frais état des lieux	21534/041	900
Résultat de cloture	001	23001,41
		327239

9

6

1-1 Point sur le budget à **mi-exercice**

Recettes d'investissement

	COMPTE	MONTANT
Affectation du résultat de fonctionnement	1068	23001,41
Subvention Etat Cœur de bourg (Detr)	1341	57587
Subvention Leader Cœur de bourg	1327	25000
Département Cœur de bourg	1323	34500
Sieds éclairage + isolation	1328	20000
Département Bibliothèque	1323	2050
Département Isolations	1323	5900
FCTVA	10222	6000
Taxe aménagement	10226	2300,59
Transfert de frais état des lieux éclairage	203/041	900
Emprunt Banque AFL	1641	150000
		327239

5

Monsieur le maire précise que les élus ont rencontré Monsieur Bertrand Saigne, le conseiller aux décideurs locaux de la commune cet après-midi pour faire un point sur les prévisions budgétaires. Un compte rendu sera présenté au prochain conseil municipal.

1-2 Délibération dissolution Budget Lotissement ; Approbation du compte de gestion de clôture du Budget Lotissement :

Le 11 juin dernier, le conseil municipal a voté la clôture du budget du lotissement. Il convient maintenant de délibérer sur **le compte de gestion de dissolution** du budget du lotissement.

B Budget du Lotissement « Les Jardins du Fombrellier »

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2023							
BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement				Investissement			
Recettes d'exercice 2023			53 612,67 €	Recettes d'exercice 2023			41 061,35 €
Dépenses d'exercice 2023			41 586,29 €	Dépenses d'exercice 2023			50 233.07 €
Solde exercice 2023			12 026,38 €	Solde exercice 2023			-9 171,72 €
Résultats cumulés au 31/12/2022			-11 550,32 €	Résultats cumulés au 31/12/2022			9 171.72 €
Résultat de clôture 2023			476,06 €	Résultat de clôture 2023			0,00 €
Résultat d'exécution du budget lotissement :				476.06 €			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT : 476.06 € + 0 € = **476.06 €**

Il convient maintenant de voter le **compte de gestion de dissolution 2024 au 30/04/2024** faisant apparaître la balance suivante :

Libellé des comptes	Total		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous total compte 47	8208,00	8208,00		0,00
Total classe 4	78918,00	78441,94	476,06	
Total général	1029494,70	102494,70	476,06	476,06

Monsieur le maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de dissolution 2024 au 30/04/2024. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ce compte de gestion de dissolution.**

2-Commission 2 Affaires scolaires et sociales

2-1 Point de la rentrée 2024/2025 :

La rentrée s'est bien passée :

8 enfants en PS, 10 en MS, 14 en GS (+ 1 au 16/09) et 8 en CP = 41 élèves

Tous mangent à la cantine mais 3 élèves ont des aménagements de menus

3 Projets d'Accompagnement Individualisé

Nos personnels se relaient pour le remplacement de la personne qui est en congés de maternité depuis le 1^{er} septembre.

Une société avait été sollicitée pour des heures de ménages (4 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis) mais elle a fait faux bond le jour de la rentrée.

Une intérimaire est recrutée depuis le 9 septembre jusqu'à la fin du mois. Monsieur le Maire propose alors, à compter du 01/10 et jusqu'au 21/12, de lui établir un contrat de travail pour une durée déterminée en remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent indisponible.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

2-2 Délibération RIFSEEP :

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire des fonctionnaires. Il a été délibéré en avril 2021. Toutefois, compte tenu de la présentation d'un dossier de passage de grade de l'ATSEM à Agent de Maîtrise par promotion interne, il convient de modifier la délibération comme suit :

-rajouter la fonction d'ATSEM dans le grade d'Agent de Maîtrise

-ramener le minima du grade d'agent de maîtrise à 2000 € en IFSE au lieu de 1260 €

-ramener le montant maxima du grade d'agent de maîtrise à 1260 € en CIA au lieu de 1200 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération comme énoncé ci-dessus. Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2-3 Délibération coût repas cantine au 01/09/2024 :

Par délibération du 08/11/2022, les conseils municipaux ont défini conjointement le prix du repas à la cantine à 2.80 € pour les enfants, celui du repas adulte restant à 4.95 €. En réunion RPI du 10 juin 2024, il a été décidé de revaloriser le prix du repas enfant à 3,10 €. Les deux conseils municipaux du RPI doivent délibérer conjointement sur ce tarif.

Le conseil Municipal de Saint Christophe sur Roc, à l'unanimité valide le prix du repas enfant à 3.10 € et le prix du repas adulte à 5.80 € à compter du 01/09/2024.

2-4 Délibération Coût RPI 2023 :

Lors de cette même réunion, le coût du RPI 2023 a été étudié :

-la revalorisation moyenne des coûts est de 6%

-Le nombre de repas servi aux enfants de Saint Christophe à la cantine de La Chapelle Bâton est en augmentation

-La fréquentation des enfants de La Chapelle Bâton à la garderie est en diminution

En conséquence, les membres de la commission RPI de La Chapelle Bâton / Saint Christophe sur Roc entérine une participation de La Chapelle Bâton à hauteur de de 5020.96 € en faveur de la commune de Saint Christophe sur Roc. Cette décision a été approuvée par délibération du conseil de La Chapelle Bâton en séance du 04/07/2024.

Le conseil municipal de Saint Christophe sur Roc, à l'unanimité valide cette participation

2-5 Délibération prolongation agent contractuel :

L'agent contractuel qui a été recruté pour 6 mois au 15 avril 2024 termine son contrat au 14 octobre prochain. L'agent technique titulaire qui a été en arrêt de maladie du 26/05 au 02/08 et en vacances jusqu'au 23 août bénéficie d'un arrêté de reprise à temps partiel thérapeutique de 50% du temps plein pendant 1 mois à compter du 27/08 et de 80% du temps plein le deuxième mois. Il a été proposé en réunion Maire Adjointes de prolonger le contrat de l'agent contractuel de 1 mois. Il n'est pas possible de prolonger son contrat pour accroissement saisonnier d'activité. En revanche, il est possible d'établir un contrat d'accroissement temporaire non permanent de 1 mois. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette prolongation de contrat.

2-6 Délibération protection sociale complémentaire :

Le Conseil municipal en séance du 8 février 2022 a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire et le choix des élus s'oriente sur une participation de la commune sur les 2 types de protection sociale complémentaire à la date butoir prévue par l'ordonnance.

La date butoir de la complémentaire prévoyance est au 01/01/2025.

Dans ce cadre, Madame la Présidente de la commission scolaire et du personnel a étudié 2 propositions et a rencontré 2 prestataires :

-Le CIGAC (Groupama) qui est l'assureur des risques statutaires actuel de la commune

-La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) actuellement partenaire du contrat groupe du CGD79

Tableau comparatif			
Garantie prévoyance	Couverture Prévoyance complémentaire	TTC MNT en pourcentage du traitement	TTC GIGAC en pourcentage du traitement
Socle de base obligatoire au 01/01/2025	Incapacité temporaire	1.55	1.96
	Invalidité		
	Régime indemnitaire		
Options	Décès PTIA	0.28	0.28
Options	Perte de retraite	0.35	0.26
TOTAL		2.18	2.50

Dans ses obligations, la collectivité doit s'engager à une participation au 01/01/2025 sur le socle de base. Compte tenu de l'étude, Madame La Présidente de la commission scolaire et du personnel propose une participation de la collectivité de 15€ par agent et par mois.

Simulation sur la base d'un traitement de 2000 € brut :

$2000 \text{ €} = 2000 \text{ €} \times 1.55\% = 31 \text{ €} - 15 \text{ € participation commune} = 16 \text{ € à charge de l'agent.}$

Selon la délibération du 12/12/2023, la commune a donné mandat au CDG pour rechercher et négocier un partenariat avec un prestataire. Les avantages fonctionnels à travailler avec le CDG et l'échéance de la participation obligatoire de la collectivité à la prévoyance santé en 2026 incitent les élus à confier la complémentaire prévoyance à la MNT par convention avec le CDG.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette prestation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation de 15€ par agent et par mois pour la complémentaire prévoyance au 01/01/2025.

3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme ;

DP 07924124P0008 : Parcelle B 205 : 10 panneaux photovoltaïques surimposés en toiture : arrêté favorable

CUa 07924124P0011 : parcelle A 658 : arrêté informel du 05/08/2024

DP 07924124P0009 : Parcelle A 862 : re ouverture d'un accès sur porte de garage : arrêté favorable

DP 07924124P0010 : Parcelle AB 33 : création d'une nouvelle ouverture : en cours d'instruction

3-2 Délibération convention service ADS ;

Rappel : Par délibération du 16 mai 2017, le Conseil communautaire a décidé de mettre en place un service commun prévu à l'article L5211.4.2 du CGCT dont la mission est l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Entendu que la commune reste seule compétente en matière de délivrance des actes et/ou des autorisations du droit des sols.

La convention signée entre la commune et le service urbanisme de la CCVG doit être renouvelée pour 2024-2027. Les termes et les tarifs restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour signer la convention avec en option l'instruction des Cub, PC et PA et DP pour les divisions parcellaires.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention du service ADS.

3-3 Proposition vente parcelles C 238 et C744 :

Monsieur le Maire a reçu une information de vente du lot de 2 parcelles dont la C 238 qui intéresse la commune pour le parking du cimetière. Madame La Présidente de la commission environnement a signifié verbalement au vendeur l'intérêt de la commune à se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord de principe pour pouvoir poursuivre les démarches d'acquisition de la parcelle C238.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.

3-4 Projet achat Maison Harry :

Toutes les démarches auprès des 10 héritiers par l'intermédiaire du notaire sont vaines.

Les héritiers sont très divisés et ne se sentent pas concernés.

La commune ne peut pas intervenir dans une propriété privée sans l'accord des propriétaires.

Le maire a pris acte du rapport du tribunal administratif et a considéré qu'il existe un risque de trouble à l'ordre public.

Il est décidé de louer une nacelle et de procéder au dégagement des objets dangereux impactant la voie publique.

Il est proposé en l'absence de solutions alternatives de faire une offre d'achat au notaire.

Ensuite, la commune aura toute liberté pour procéder à la démolition.

Monsieur le maire demande au conseil municipal un accord de principe pour poursuivre sur cette voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

4- Commission 4 Communication et animation ;

4-2 Point manifestations de l'été ;

- Moules frites de l'ACCA le 11 août : bien passé
- XII Travaux d'Hercule le 18 août : bien passé
- La course de Mob et Solex le 7 septembre : bien passé, 50 compétiteurs et environ 1200 visiteurs. Les membres de l'association remercient la municipalité de leur aide et leur collaboration.

5- Commission 5 Environnement ;

5-1 Rapport de la commission ;

Un travail est mené sur :

- L'isolation des bâtiments communaux par rapport aux audits énergétiques
- Chaudière de la mairie : plusieurs devis réunis, étude en cours
- Micro-forêt : nécessité d'une réunion de rentrée pour organiser la suite des événements, communication à faire aux parents par l'école. Les arbres ont déjà été commandés et arriveront aux environs du 9 décembre
- Projet du cimetière à poursuivre, notamment après l'acquisition du terrain limitrophe.

6- Agenda prévisionnel

Sam 14 sept (10h)	Ouverture de la bibliothèque	Bibliothèque
Sam 14 sept (15h)	Mariage Xavier Médéric et Christine Onillon	Mairie
Ven 20 sept (19h)	AG Ape	Mairie
Sam 21 sept (9h30-16h)	Portes ouvertes du Centre socio-culturel	Champdeniers
Dim 22 sept (9h-12h)	Trail Run'ature	St Christophe
Sam 28 sept	Mariage Simon Coeffard et Marie A. Kumah	Mairie
Dim 29 sept	Vide grenier de Culturoc	Place de l'église
Sam 5 oct	Journée nationale de spéléologie	Rivière
Mardi 8 oct	Conseil municipal	Mairie
Jeu 31 oct	Fête d'Halloween organisée par Culturoc	Place de l'église

21

7- Questions diverses et échanges d'informations ;

- Dans la cadre du village d'avenir, ne pourrait-on pas profiter de l'aide de l'ingénierie pour s'intéresser à la toiture de l'église ?
- Question sur la panne du gyrobroyeur et son utilité : fonctionnel pour les milieux de chemin et les jachères.
- Signalement de nuisances dans le carrefour du village.
- Il est évoqué nombre de dégradations constatées suite à l'évènement Guidons du Roc (école, toilettes publiques,...)
- Signalement de la vitesse excessive des véhicules de Tandem Educadis dans le centre Bourg.
- Faible représentation de la commune de Saint Christophe sur Roc lors de jeux Plan d'Olympiques. Si pérennisation de ces jeux, une meilleure implication de la commune de Saint Christophe sera nécessaire dans la collaboration avec la commune de Cherveux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 8 octobre 2024** à 20h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Le Maire, Yves ATTOU



La secrétaire, Liliane LAPOMME